

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M ^{alc}
M. VERNEUIL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M ^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

024 - OBJET : Désignation d'un représentant auprès de St Léonard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Vu les statuts modifiés de la Fondation Saint Léonard ;

Considérant que, conformément auxdits statuts, le Maire de Lesparre-Médoc est membre de droit du Conseil d'Administration de la Fondation Saint Léonard ;

Considérant que le Maire dispose de la faculté de se faire représenter en cas d'absence ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de désigner un représentant chargé de siéger au Conseil d'Administration de la Fondation Saint Léonard en cas d'absence du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Prend acte de la qualité de membre de droit du Maire au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Saint Léonard ;
- ☞ Désigne Madame Joëlle MEYER en qualité de représentant du Maire, appelée à siéger au Conseil d'Administration de la Fondation Saint Léonard en cas d'absence de ce dernier.
- ☞ Autorise M. le Maire, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard GUIRAUD'.

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260409-0024-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 10/04/2026